

Procédure d'inscription

Formations supplémentaires en langue et culture chinoises 2016/2017

Étapes	Financement personnel inscription via la caisse de l'agence comptable			Financement par un organisme (Service Universitaire de la Formation Permanente - SUFP)
	Etudiants UR (Université de La Réunion)	Etudiants hors UR (établissements supérieurs, BTS...)	Toute autre personne Prise en charge personnelle	Vous faites financer votre formation par un organisme
1. Sélection ICR	Remplir et retourner la fiche d'inscription dédiée à la formation choisie (ateliers culturels ou formations en langue chinoise) : <ul style="list-style-type: none"> • soit sur la boîte institut-confucius@univ-reunion.fr • soit par voie postale : Institut Confucius, 15 avenue René Cassin CS92003, 97744 Saint-Denis Cedex 9 • soit en déposant directement à l'Institut Confucius sur le campus du Moufia 			
2. Inscription et paiement	Après la validation de la fiche d'inscription (impérativement pour les tarifs préférentiels), merci de vous présenter à l'agence comptable campus Moufia pour régler votre formation : <ul style="list-style-type: none"> • Au guichet de l'agence comptable avec le formulaire d'inscription à nous retourner (cachet de l'agence comptable validant l'inscription) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Espèces ○ CB Passage en caisse bureau B202 des bâtiments centraux sur le campus du Moufia au rez-de-chaussée (du lundi au vendredi de 8h15-12h et 12h45-15h30) • A distance, envoyez le formulaire d'inscription à l'ICR en même temps que le moyen de paiement par la Poste à l'adresse suivante : <i>Tout paiement doit être à l'ordre de l'agent comptable de l'Université</i> Institut Confucius l'Université de La Réunion, 15 avenue René Cassin, CS92003, 97744 Saint-Denis Cedex 9 <ul style="list-style-type: none"> • Mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion • Chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion • Chèque : <u>Les paiements par chèques peuvent être remis directement à l'ICR</u> (bureau ou postale) 			Vous devez : <ul style="list-style-type: none"> - demander un devis à transmettre à l'organisme de prise en charge (via l'ICR). - télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'ICR – disponible sur la page dédiée à la formation (en profil Formation continue)
3. Validation de l'inscription	Après paiement de la formation, merci de retourner le formulaire avec le cachet (ou une copie) à l'ICR.			Une fois la formation validée par votre organisme, le SUFP vous contactera pour un rendez-vous.